

2020



Développement Baseball Laval  
Organisation AA

Lignes directrices  
Saison 2020

## **Table des matières**

### Art1 Généralités

1. Bienvenue
2. Objet
3. Application des lignes directrices
4. Logo des Associés
5. Nomination des entraîneurs-chef
6. Code vestimentaire
7. Uniforme
8. Coût pour la saison
9. Équité de jeu
10. Barème des équipes

### Art 2 Droit et devoir des membres

1. Les entraîneurs
2. Les joueurs
3. Les parents
4. Le comité des plaintes

### Art 3 Gymnase

1. Camps de sélection
2. Participation aux camps de sélection
3. Évaluation en gymnase
4. Formation des équipes

### Art 4 Saison

1. Ligue LBICM
2. Cahier d'équipe
3. Sur-classement ou sous-classement

### Art 5 Série, Championnats et Jeux du Québec

1. Participation aux séries de fin de saison - LBICM
2. Participation - Championnats provinciaux
3. Participation - Jeux du Québec

### Art 6 Divers

1. Tournois
2. Fonds d'équipe et commandite
3. Évaluation - méritas fin de saison
4. Équipement collectif
5. Suspension ou expulsion
6. Profilage
7. Droit à l'image
8. Coin de rue
9. Accessibilité des lignes directrices
10. Participation à une équipe privée (aussi connu sous le terme « travelling team »)

### **Mot de bienvenue**

Bienvenue au sein des Associés de Laval. Notre association vous accueille pour vous faire vivre un été magnifique dans le merveilleux monde du baseball.

Nous espérons que vous aurez tous une belle saison, et ce, tant les parents que les joueurs, au sein de notre organisation. Les Associés de Laval espèrent que la prochaine saison vous permettra d'avoir beaucoup de plaisir en pratiquant un sport. Nous espérons que cette période de l'année vous permettra de vivre de nouvelles expériences et vous amènerons de nouvelles amitiés.

### **Objet**

Nous comptons sur l'application des lignes directrices au sein des Associés de Laval pour prévenir autant que possible les problèmes internes et sensibiliser les divers intervenants de façon qu'ils puissent vivre pleinement et en harmonie leur implication, quel qu'en soit le niveau. Les lignes directrices viennent en quelque sorte encadrer les limites des rôles de chacun de façon à clarifier ce qui possible de faire ou non au sein de notre organisme.

Il ne s'agit donc pas d'éliminer les sources de plaisir des uns, mais plutôt de les contrôler pour éviter les abus envers les autres. Il s'agit aussi de créer un environnement favorable au développement du joueur. Pour réaliser ces objectifs, les lignes directrices visent à clarifier les rôles et les obligations de chacun.

### **Application des lignes directrices**

Le présentes Lignes directrices sont applicables à tous les membres des Associés de Laval à compter de son approbation par les membres du CA.

Tout membre, y compris les joueurs, par l'intermédiaire de leurs parents est réputé en avoir pris connaissance.

Tout membre des Associés de Laval s'engage, lors de son adhésion, à respecter les lignes directrices. Tout manquement à celles-ci fera l'objet d'un examen particulier par le CA qui se réserve le droit, en fonction de la gravité, de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive des Associés de Laval.

### **Logo - Associés de Laval**

Propriété des Associés de Laval / Développement Baseball Laval (OSBL), le logo et marque de commerce ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans une autorisation expresse du CA. En conséquence, toute utilisation du nom ou du logo des Associés devra se faire conformément aux règles suivantes :

- a) Toute personne qui désire fabriquer ou vendre un item sur lequel apparait le logo des Associés de Laval, doit présenter par écrit une demande d'autorisation à cet effet au CA.
- b) Toute utilisation du nom des Associés de Laval doit être approuvée par le CA.

### **Nomination d'un entraîneur-chef**

L'entraîneur qui désire faire partie des Associés de Laval, doit faire parvenir le formulaire de nomination pour les entraîneurs qui est disponible durant la période de nomination sur le site des Associés de Laval. Le vice-président baseball évalue les candidats qui rencontrent les exigences établies par le CA. Par la suite, le vice-président baseball fait ses recommandations au CA qui sélectionnera l'entraîneur.

- Par son engagement, l'entraîneur accepte expressément de se conformer au projet sportif de l'association et de respecter les directives qui lui seront données.
- La mission de l'entraîneur est de dispenser aux joueurs de son équipe ses connaissances en matière de baseball. De plus, l'entraîneur doit accompagner ses joueurs dans leur progression dans la pratique du sport.
- Il communiquera les décisions émises par le CA des Associés aux parents et aux joueurs de son équipe.

- Chaque entraîneur et adjoint peuvent recevoir des formations à chaque année. S'il advient qu'un entraîneur a besoin de formation, l'inscription doit être préautorisée par le CA et son coût sera remboursé par la suite.

### **Code vestimentaire**

Tout membre ayant un rôle au niveau sportif des Associés de Laval (entraîneurs, joueurs et membres d'un comité) est tenu de revêtir les équipements officiels des Associés de Laval lorsque la situation s'y prête.

### **Uniforme**

Lors de la remise de l'uniforme au début de la saison, les Associés de Laval s'engagent à fournir les items suivants : chandail de partie, casquette et bas.

- **Vêtements avec logo (inclus dans le coût de l'inscription)**  
Nous vous offrons une gamme de vêtements aux couleurs des Associés qui seront distribués au début de la saison.
- **Retour de l'uniforme**  
Immédiatement après la dernière partie, les joueurs remettent à l'entraîneur-chef leur chandail de partie.
- Un uniforme sera fourni uniquement pour 4 entraîneurs qui seront inscrits au cahier d'équipe.

### **Frais pour la saison**

Les joueurs sélectionnés par les Associés de Laval, pour évoluer dans la catégorie compétition (AA) devront déboursé une somme supplémentaire. La différence entre le coût d'inscription pour le niveau participation et le niveau compétition devra être versée directement à l'organisation des Associés de Laval.

- **Items inclus dans le frais sont :**  
Chandail de partie et dry fit rouge, casquette, bas, items de la collection de vêtements, balles, équipement collectif, fonds d'équipe, tournois, marqueurs, trophées, frais BQ, frais BL, et les frais LBICM,
- Pour le paiement de la saison, les chèques et le dépôt bancaire seront acceptés.
- Aucun remboursement, si un joueur abandonne son équipe après les 15 premiers jours du début de la saison régulière. Si un joueur abandonne l'équipe avant cette période, des frais d'administration de 150\$ (représentant la valeur des vêtements distribués) ne seront pas remboursés par les Associés de Laval. L'uniforme de partie devra être remis.

### **Équité de jeu (réf. BQ art.103.14)**

- **Saison régulière**  
Les règles d'équité de jeu de Baseball Québec seront appliquées pour la catégorie Moustique par les entraîneurs des équipes.  
  
Pour les catégories Peewee, Bantam et Midget L'entraîneur chef devra informer les parents de son choix à l'option suivante (pour les événements spéciaux, tels que séries de fin de saison, tournois, championnats provinciaux et Jeux du Québec, le cas échéant. L'équité de jeu s'appliquant lors des matchs de saison régulière).
- **Option n° 1**
  - Tous les membres de l'équipe doivent jouer. Toutefois, l'entraîneur-chef pourra désigner de 1 à 3 joueurs qui ne seront pas soumis aux règles d'équité de jeu (aucun minimum de manches sur le banc) et ce, pour la durée complète de la compétition ou de l'événement en question.
- **Option n° 2**
  - L'entraîneur-chef pourra utiliser davantage les 4 à 5 joueurs désignés et ce, pour la demi-finale et la grande finale de la compétition ou l'événement en question. Toutefois, tous les autres joueurs doivent avoir une participation presque égale à la fin de la compétition ou de l'événement auxquels ils

participent. De plus après chaque compétition ou événement, le groupe d'entraîneurs devra fournir au CA des Associés son document de justification du temps de jeu afin que celui-ci puisse répondre aux questions des parents, s'il y a lieu.

- **Option n° 3**  
Lors de la compétition ou de l'événement, un joueur ne pourra pas être sur le banc plus de 40% des manches des parties précédant une demi-finale. Si une équipe joue trois parties avant la demi-finale, un joueur ne pourra pas être sur le banc plus de 7 manches sur 18 manches (3 parties X 6 manches). Si 4 parties, un maximum de 10 manches sur le banc. Toutes les parties seront comptabilisées avec 6 manches. Chaque joueur devra avoir un départ avant la demi-finale.

Si une équipe se rend en finale, chaque joueur devra avoir eu un départ de 3 manches en demi-finale ou en finale.

Cette politique doit être bien expliquée aux joueurs et à leurs parents en début de la saison et rappelée avant les compétitions/événements visés par la politique. L'application de la politique doit suspendue lorsque l'écart de pointage est entre 8 /10 pts entre les deux équipes.

### **Barème des équipes**

Le nombre d'équipe par catégorie en compétition est établi par Baseball Québec. Les Associés de Laval doivent suivre la réglementation de BQ (Section C-Division et des Classifications).

- Le nombre d'équipes par catégorie est déterminé pour chacune des organisations AA reconnues par les régions administratives de BQ, à partir du nombre d'équipes associatives comprises dans la zone opérationnelle la saison précédente, toutes classes confondues.

### **Droit et devoirs des membres**

#### **Conduite d'un membre des Associés**

Le CA se réserve le droit de prendre les mesures qui s'imposent si un membre (parent, joueur, entraîneur ou bénévole) qui, par ses paroles, écrits ou gestes, agit de manière disgracieuse, violente ou agressive à l'encontre d'un autre membre ou toute autre personne.

- **Les entraîneurs s'engagent :**
  - a. À encadrer l'équipe qu'ils ont sous leur responsabilité;
  - b. Faire respecter les lignes directrices des Associés de Laval et appliquer la politique définie par l'équipe;
  - c. Veiller à la bonne tenue des installations et au respect du matériel mis à leurs disponibilité;
  - d. Être l'interlocuteur privilégié des joueurs et des parents en matière d'information.
  - e. À compléter le formulaire d'évaluation de chacun des joueurs présents durant le camp de sélection.
- **Les joueurs s'engagent :**
  - a. À participer aux activités dans le respect des horaires établis;
  - b. À accepter toute décision prise par les entraîneurs;
  - c. À suivre les consignes données par les entraîneurs;
  - d. À respecter le code vestimentaire du joueur.
  - e. À avoir, de façon générale, un comportement irréprochable lors des activités avec l'équipe.
- **Les parents s'engagent :**
  - a. À s'assurer de la présence d'un entraîneur avant de laisser son enfant au terrain;
  - b. À respecter les horaires établis et venir récupérer son enfant aux heures indiquées;
  - c. À tenir un langage poli, exempt de toute référence haineuse ou raciale;
  - d. À accompagner si possible l'équipe lors des activités;
  - e. À respecter les décisions prises par les entraîneurs et le CA.

- Le comité des plaintes:
  - a. Toute plainte doit se faire par écrit, dans la semaine suivant l'incident;
  - b. À sa réception, la plainte sera acheminée à la personne désignée au CA pour son évaluation;
  - c. Dans tous les cas, le comité des plaintes devra se réunir pour étudier ladite plainte et le fera dans les meilleurs délais, au plus tard trois jours après sa réception.
  - d. Le comité des plaintes rendra sa décision finale et sans appel à toute personne concernée par la plainte, dans les meilleurs délais.
  - e. Toute plainte sera traitée de façon confidentielle.

## **Gymnase**

### Camps de sélection

- Le camp de sélection est le moment, pour les joueurs et les entraîneurs, de se rencontrer pour les évaluations. Il s'agit d'une occasion afin que les joueurs connaissent leurs futurs coéquipiers avec qui ils évolueront tout au long de la saison.
- Le camp de sélection se déroule du mois de mars jusqu'à la fin avril.

### Participation au camp

- Tous joueurs qui sont inscrits via leur association respective (4 associations) peut se présenter au camp de sélection, et ce, peu importe son niveau de jeu pourvu qu'ils soient d'âges Moustique à Midget.
- Le joueur doit obligatoirement être inscrit à son association.
- Le joueur doit suivre et respecter les directives des entraîneurs.

### Évaluation en gymnase

- Les évaluations sont obligatoires et permettent de choisir les joueurs qui formeront les équipes pour la saison.
- Toutes les joueuses et tous les joueurs ne peuvent pas être dans la catégorie AA. Les évaluations sont obligatoires afin de bien équilibrer les équipes. Un joueur qui n'aura pas participé aux évaluations sera automatiquement retranché.
- Les évaluations sont sous la responsabilité de l'entraîneur-chef de chacune des équipes.
- Les entraîneurs doivent remettre une évaluation écrite aux joueurs qui seront retranchés ou à leur association.

### Formation des équipes

- L'entraîneur-chef doit s'assurer que les évaluations sont justes et honnêtes.
- L'entraîneur-chef doit informer le VP Baseball de ses choix avant de faire les derniers retranchements.
- Le CA peut vérifier les évaluations afin d'avoir les meilleurs joueurs disponibles pour la composition des équipes.
- Si deux équipes sont formées dans la même catégorie, elles devront être composées de façon qu'elles soient de force égale.

## **Saison**

### Ligue LBICM

- La LBICM est née en 1980, elle regroupe les formations de calibre AA, de Laval, Laurentides, Lanaudière, Lac St-Louis, Gatineau et Montréal, où toute autre équipe qui en fait la demande.
- La saison débute au début du mois de mai et se termine au début du mois août.
- La LBICM est responsable de fournir les calendriers de saison deux semaines avant le début de la saison.
- Des frais d'admission sont payables pour chaque équipe au début de chaque saison.

### Cahier d'équipe (BQ sect. D'Adhésion et enregistrement)

- Classe AA et division majeure
  - a. Toute équipe peut inscrire de nouveaux joueurs jusqu'au 9 juillet à minuit, sans toutefois dépasser le maximum permis. Aucun enregistrement ni mouvement de joueurs sur le cahier d'équipe n'est accepté après la date limite.
  - b. Le cahier d'enregistrement de joueurs doit être approuvé par le responsable de la ligue et validé par le responsable provincial.

#### Sur classement (BQ art 22)

- Il n'y aura aucun surclassement dans les divisions, à moins que celui-ci ne soit entériné par le CA. Le CA pourra transférer la demande à Baseball Laval si un conflit avec son personnel entraîneur ou un membre du CA est en cause.
- Toute demande de sur classement devra être faite par écrit.
- Selon les règlements généraux de **Baseball Laval**, 1) toute demande de sur ou sous classement est de juridiction régionale et est traitée par Baseball Laval, qui reçoit la demande écrite et évalue celle-ci. 2) La réponse de Baseball Laval est ensuite transmise aux associations et aux parents du joueur concerné. Un sous ou sur classement devient effectif immédiatement.
- De plus, les parents ont toujours un droit d'appel auprès de BQ.

#### Séries, Championnats provinciaux et Jeux du Québec

##### Participation séries LBICM

- La ligue LBICM fournit les calendriers pour les séries une semaine avant le début du mois d'août, selon le format établi et selon le nombre d'équipe.
- Pour les catégories Moustique à Midget, chaque équipe participe automatiquement aux séries de fins de saison.

##### Participation - Championnats provinciaux

**Commenté [SM1]:** Pas une équipe étoiles au Moustique ?

- Une équipe par catégorie
  - a. Pour les catégories Moustique à Bantam, une participation automatique au championnat.
  - b. Pour la catégorie Midget, l'équipe doit se qualifier selon les critères de la LBICM.
- Deux équipes des Associés de Laval dans une même catégorie (réf.: BQ - Section F)
  - a. Si besoin, Pour déterminer quelle équipe va participer au championnat provincial, une série, selon la formule de 2 de 3, sera jouée entre les deux équipes.  
La dernière partie du calendrier de la saison régulière, entre les deux équipes, sera considérée comme étant donnée la première partie de cette série. Une autre partie sera jouée après la saison. S'il y a égalité, une partie décisive devra être jouée. Les règlements de la saison régulière devront être respectés pour cette formule 2 de 3. Pour la catégorie Moustique et Midget, une équipe d'origine est requise pour sa participation.
  - b. Pour le Moustique, Peewee et le Bantam, une équipe mixte est permise en respectant un maximum de 20 joueurs.
  - c. L'entraîneur-chef qui sera vainqueur du 2 de 3 sera responsable de l'équipe, pour la participation à la finale provinciale.
  - d. Il devra choisir ses adjoints parmi le personnel des deux équipes selon leurs disponibilités.

##### Participation - Jeux du Québec

- Tous les deux ans, les Jeux du Québec ont lieu pour la catégorie Bantam. La formation d'une équipe **RÉGIONALE** est permise en respectant un maximum de 15 joueurs.
- Dans le cas des Jeux du Québec, Baseball Québec confie à Baseball Laval le mandat de former l'équipe régionale, y compris le choix de l'entraîneur-chef, via un processus de mise en candidature (donc, réception, évaluation des candidatures et attribution du poste par le CA de Baseball Laval). Depuis plusieurs années, étant donné qu'il n'y avait qu'une seule équipe, ce processus n'a jamais été appliqué complètement et l'entraîneur Bantam AA était désigné d'office. Cependant, s'il y avait plus d'une équipe, le processus complet serait certainement appliqué.

#### Divers

##### Tournoi

- Les Associés de Laval défraient pour chacune des équipes, un maximum de 2 tournois pour la saison. Selon les règlements de ligue LBICM chaque équipe est autorisée à participer à deux tournois.

#### Fonds d'équipe et commandite

- Le CA des Associés de Laval alloue une somme d'argent égale à chaque équipe pour des dépenses collectives pour l'équipe. Sur présentation de preuves justificatives, la somme lui sera remboursée jusqu'à concurrence du montant déterminé.
- Les dépenses devront être faites selon les directives émises par le CA.

#### Commandite

- Toutes les commandites d'équipe reçues doivent être rapportées au Ca;
- Pour les commandites pour l'association, elles devront respecter le plan de commandites des Associés de Laval.

#### Gala méritas de la fin de saison

- Nous demandons à chaque entraîneur-chef de faire des nominations pour le gala méritas régional, selon le format de baseball Laval.
- Pour la nomination de l'entraîneur de l'année pour les Associés de Laval, les Associés nommeront un entraîneur adjoint, à moins d'avis contraire de la part du CA.
- Pour la nomination de l'équipe de l'année, le choix sera fait selon les critères déterminés par le CA.

#### Équipements collectifs

- Des équipements sont mis à la disposition des équipes. Celles-ci devront les respecter, les ranger et en faire un usage lié à la pratique du baseball.
- Le vestiaire doit être toujours propre et le matériel doit être placé à un endroit approprié et ne pas gêner le passage.
- Le terrain doit être remis en état de propreté par tous les membres de l'équipe après chaque utilisation.
- Tout bris devra être rapporté au responsable des équipements.

#### Suspension ou Expulsion

- Le CA se réserve le droit de prendre les mesures qui s'imposent si un membre (parent, joueur, entraîneur ou bénévole) qui, par ses paroles, écrits ou gestes, agit de manière disgracieuse, violente ou agressive à l'encontre d'un autre membre ou de toute autre personne.
- Événail des sanctions possibles
  - a. Avertissement verbal;
  - b. Avertissement écrit;
  - c. Imposition d'une suspension;
  - d. Rencontre avec le comité de discipline;
  - e. Expulsion de l'association.
- Codification des infractions
  - a. Code 1 : infraction légère
  - b. Code 2 : infraction sérieuse
  - c. Code 3 : infraction grave

#### Filtrage des bénévoles

- Le CA se réserve le droit de demander à chaque bénévole de remplir un formulaire afin de vérifier, auprès d'un poste de police, les antécédents judiciaires de chacun. Un refus de se soumettre à cette procédure peut entraîner la non-qualification de cette personne pour exercer toute tâche bénévole au sein de l'association.

#### Droit à l'image

- À moins d'avis contraire de la part d'un parent, les Associés de Laval peuvent utiliser des photographies ou vidéos des joueurs pris alors qu'ils étaient sur un terrain de baseball ou durant un entraînement ou lors d'une activité de financement. Ce matériel peut être utilisé par les Associés de Laval ou par l'équipe du joueur sur leur site internet ou par les réseaux sociaux pourvu que cela soit fait dans le respect des individus concernés.



#### Coin de rue

- La collecte du coin de rue est autorisée par la Ville de Laval (tirage au sort) une fois par année.
- La somme ramassée sera utilisée pour l'achat d'équipements collectifs pour les équipes et apparaîtra au bilan financier.

#### Accessibilité des lignes directrices

- Le présent document sera accessible sur le site Web des Associés de Laval. Une copie de ce document peut être disponible sur demande. Tous les membres seront réputés en avoir pris connaissance.

#### Participation à une équipe privée

- Pour faire partie de l'association des Associés, un joueur devra s'y soumettre à temps plein et favoriser les Associés advenant un conflit d'horaire avec une autre organisation, quelle que soit la discipline sportive. Le joueur devra informer le plus rapidement possible son entraîneur-chef de tout conflit d'horaire.